

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/04/2015

*Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 31/03/2015 est adopté à l'unanimité.*

## 1. Examen et vote des Budgets Primitifs 2015 :

### • **Budget Général :**

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de	:	2.253.960 €
Section d'Investissement équilibrée à hauteur de	:	2.909.989 €

**Budget Général adopté à la majorité par le Conseil Municipal (2 abstentions).**

### • **Budget annexe de l'Eau :**

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de	:	206.417 €
Section d'Investissement équilibrée à hauteur de	:	123.568 €

**Budget annexe de l'eau adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

### • **Budget annexe du Train de Loisirs :**

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de	:	240.148 €
Section d'Investissement équilibrée à hauteur de	:	325.447 €

**Budget annexe du train de loisirs adopté à la majorité par le Conseil Municipal (1 abstention).**

### • **Budget annexe du Village Vacances :**

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de	:	177.326 €
Section d'Investissement équilibrée à hauteur de	:	37.919 €

**Budget annexe du VVF adopté à la majorité par le Conseil Municipal (1 abstention).**

## 2. Vote des taxes locales :

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales pour 2015 et de reconduire les taux suivants :**

• Taxe d'habitation	:	19,60 %
• Taxe foncière (bâti)	:	10,38 %
• Taxe foncière (non bâti)	:	26,36 %
• C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises)	:	22,38 %

## 3. Indemnité de conseil du Receveur Municipal :

Consécutivement au départ à la retraite de Melle GUICHEMERE, Il s'agit d'attribuer l'indemnité de 700 € prévue au budget à Mme NOBLIA.

## 4. Réaménagement du Jaï Alai : présentation et approbation de l'APD :

Estimatif du montant des travaux en phase APD	:	995.391 € H.T.
Estimatif des options	:	139.560 € H.T.

Nous en sommes à l'étape du DCE (Document de Consultation des Entreprises).

La procédure adaptée est retenue pour cette consultation selon les 3 critères suivants :

- 50 % la valeur technique de l'offre
- 30 % le prix
- 20 % le délai de réalisation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'Avant Projet Définitif et autorise M. Le Maire à lancer la consultation.**

## 5. Questions diverses :

**Sans objet.**

**La Secrétaire de séance,  
Nadine GUÉNARD.**